

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNE DE LODÈVE

ARRÊTÉ

| |
|---------------------------|
| numéro MLAR_230309_004 |
|---------------------------|

portant sur

LA DÉLÉGATION DE FONCTION À DIDIER KOEHLER : SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES PUBLICS

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-18 : « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.* » et l'article L.2122-20,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 3 juillet 2020,

VU l'arrêté du Maire n°MLAR_200814_017 relatif à la délégation de Didier KOELHER, septième Adjoint, dans le domaine de la gestion et suivi des services techniques, en partenariat avec Ludovic CROS,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : La délégation de fonction à Didier KOEHLER, septième Adjoint, dans les domaines suivants :

- gestion et suivi des services techniques, en partenariat avec Ludovic CROS,
- gestion des espaces publics,

- ARTICLE 2 : Dans le cadre des domaines de la délégation présente, ainsi que pour les besoins des directions et services, sous ma surveillance et ma responsabilité et en application du CGCT, Didier KOEHLER est délégué pour signer les courriers et les pièces administratives nécessaires aux missions techniques uniquement relevant de sa délégation, en particulier :

- les arrêtés d'autorisation d'occupation du domaine public de la voirie (dont les terrasses commerciales, étals et portants) et les courriers de notification associés, pour tout type de travaux, déménagements, stationnements...,
- les arrêtés d'alignement de voirie et les courriers de notification afférents,
- les certificats de numérotage, d'adressage, d'arpentage, les avis motivés nécessaires aux commissions de sécurité et les courriers de notification associés,

S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

Tous les documents signés par Didier KOEHLER dans le cadre des présentes délégations porteront la mention suivante :

Par délégation,
Pour le Maire,
Le septième Adjoint,
Monsieur Didier KOEHLER

- ARTICLE 3 : Cette délégation ne peut faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement tous actes ou décisions se rapportant aux domaines délégués,

- ARTICLE 4 : Lorsque l'Adjoint bénéficiaire de la présente délégation estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Maire par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences,

Un arrêté du Maire détermine en conséquence les questions pour lesquelles l'Adjoint bénéficiaire de la présente délégation doit s'abstenir d'exercer ses compétences,

- **ARTICLE 5** : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Didier KOEHLER, septième Adjoint au Maire,

- **ARTICLE 6** : dit que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le neuf mars deux mille vingt-trois,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

A circular official stamp of the City of Lodève is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'VILLE DE LODÈVE' and a central emblem. The signature is written in a cursive style over the stamp.